

AUTORISÉS/FINMA—COMMENT PROTÉGER VOTRE PROFESSION

Le Conseil du GSCGI

*Le GSCGI vous invite à répondre à ce questionnaire
en ligne — www.gscgi.ch/survey — avant le 31 mai 2024*

QUESTIONNAIRE — Autorisé(e)s — LSFIn-LEFin

Veillez répondre avant le 31 mai 2024 — www.gscgi.ch/survey

Après trois ans de la mise en application des lois LSFIn-LEFin, avez-vous été confronté(e) à des incohérences au niveau...

- du processus d'autorisation en général?
Lesquelles?
- du processus d'autorisation et niveau de risque élevé sans raison?
Spécifier... ..
- de la surveillance prudentielle et du double échelon des coûts?
Spécifier... ..
- de la surveillance prudentielle et des multiples obligations d'annonce et du double échelon des coûts s'y rapportant?
Spécifier... ..
- de la surveillance prudentielle et niveau de risque d'un segment de votre activité résultant dans l'audit de toute votre activité sous un angle de risque plus élevé?
Spécifier... ..
- Avez-vous externalisé le 'Compliance LBA' et le 'contrôle des risques'?
Oui Non
Est-ce à la demande de la FINMA? Oui Non
Spécifier... ..
- AUTRES
.....
.....
.....

Nous retourner SVP ce questionnaire dûment rempli au:
GSCGI, Rue François-Versonnex 7, CH - 1207 Genève
ou par email: secretariat@gscgi.ch

MERCI DE VOTRE AIMABLE CONTRIBUTION
À LA DÉFENSE DES PROFESSIONS INDÉPENDANTES
DE LA PLACE FINANCIÈRE SUISSE !!!

Par avance, nous vous remercions de bien expériences et vous confirmons que leur source vouloir nous faire part de vos observations et sera anonimisée.